

BULLETIN D'ADHÉSION au SNUipp-FSU des DEUX-SÈVRES 2020/2021

À retourner à SNUipp-FSU 79 - 8 rue Joseph Cugnot - 79000 NIORT

NOM : NOM de jeune fille:

Prénom : Date de naissance :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel :@.....

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Échelon au 31/08/2020 : Si temps partiel, quotité :%

Année de titularisation :

Instituteur·trice – PE – PE hors-classe – PE classe ex. – PES – PEGC – Psy classe normale – Psy hors-classe – Psy classe ex. – Retraité·e – Autre :

École pour 2020 - 2021 :

Catégorie du poste occupé :

Montant cotisation : (voir grille ci-dessous)

Paiement : par chèque
 par prélèvement fractionné

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Professeur·e des écoles adjoint·e		136 €	140 €	145 €	152 €	157 €	168 €	180 €	192 €	207 €	223 €
Professeur·e des écoles Hors Classe	192 €	199 €	212 €	229 €	244 €	258 €					
Professeur·e des écoles Classe Ex.	224 €	237 €	250 €	268 €	HEA1 : 289 €						
Instituteur·trice adjoint·e	115 €	120 €	123 €	126 €	129 €	131 €	134 €	141 €	149 €	158 €	173 €
Psychologue IEN Classe Normale	132 €	143 €	147 €	152 €	159 €	174 €	175 €	187 €	199 €	214 €	230 €
Psychologue IEN Hors Classe		206 €	219 €	236 €	251 €	265 €					
Psychologue IEN Classe Ex.	231 €	244 €	257 €	275 €	296 €						

Temps partiel (50%, 75%, 80%) et Congé de Formation (85%) :
Calculez votre cotisation au prorata de la cotisation plein traitement (minimum 86 €)

COTISATION SUPPLÉMENTAIRE	
DIRECTEUR 2 / 4 cl / ASH / IMF	+ 7 €
DIRECTEUR 5 / 9 cl / CLIS	+ 15 €
DIRECTEUR 10 cl et plus	+ 18 €
DIRECTEUR SES / SEGPA	+ 25 €
DIRECTEUR EREA / ERDP	+ 41 €
CPAIEN	+ 14 €

RETRAITÉ·ES

. Pension inférieure à 1365 € :	87 €
. Pension comprise entre 1365 € et 1720 € :	102 €
. Pension supérieure à 1720 € :	118 €
. Pension supérieure à 2000 € :	130 €

CONGÉ PARENTAL ou DISPONIBILITÉ : 86 €

PE Stagiaire : 90 €

AESH, CUI et CONTRATS AIDÉS, étudiant·es M1/ M2 : 35 €



66 % du montant de votre cotisation est déductible du montant de vos impôts. Si vous n'êtes pas imposable, vous bénéficiez maintenant d'un crédit d'impôt à hauteur de 66 % du montant de votre adhésion.